Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le 19/08/2026
ID : 023-200085314-20260730-D202648-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2026/48

SEANCE DU 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur PETIT-COULAUD Bastien

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Représentés : 1
Votants : 17
Exprimés : 18
Oui : 17
Non : 0
Abst. : 1

Présents :
Mmes DURUDAUD Sabine, FACHE Anne-Marie, FAURY Laetitia, PARINET Liliane, PRADEAU Carine, DEMARGNE Céline, MICHAUD Maryvonne, SALADIN Christine, SIMONET Laura
MM BRUNET Jean-Pierre, JEANNET Jean-Louis, LAVEDER Jean-Pierre, PETIT-COULAUD Bastien, GUILLAUMOT Hervé, BOTON Sébastien, LAROCHE Michel, ROYÈRE Joël

Excusé : M. AUMEUNIER Sébastien

Absents : Mme MARCEPOIL Marie

Pouvoirs : M. AUMEUNIER Sébastien donne pouvoir à Mme DURUDAUD Sabine

Secrétaire de séance : M. BOTON Sébastien

OBJET : Consultation pour l'aménagement du Lotissement du Maucoudert : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les éléments de la procédure.

La consultation portait sur la réalisation du Lotissement du Maucoudert, le marché a été lancé avec un lot unique Terrassements – VRD.

Le marché a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles R.2123-1 et L.2123-1 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Les candidats pouvaient présenter une ou des offres différentes de la solution de base, dites variantes.
Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 4 juin 2026 sur le profil acheteur de la collectivité « synapse-entreprises.com » avec une date limite de réception des offres fixés au 26 juin 2026 à 12h.
Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

L'offre économique la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères d'attribution et de la pondération suivante :

- Le prix : 50 %
- La méthodologie d'exécution des prestations : 14 %
- Le programme d'exécution des travaux : 8 %
- La nature et la provenance des matériaux : 4 %
- L'organisation générale du chantier : 12 %
- La présentation de références et certificats de capacité pour des travaux similaires : 5 %
- La qualité Sécurité Environnement : 7 %

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le 19/08/2026
ID : 023-200085314-20260730-D202648-DE

Après avoir étudier les offres et le tableau comparatif, Monsieur le Maire soumet au vote l'attribution du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Au regard des éléments présentés, de l'analyse et après délibération, les membres du Conseil :

- Approuvent l'attribution du marché arrêté au montant HT, à l'attributaire suivant :
    - Entreprise TPCRB avec son offre « base » pour un montant de l'offre de 282 367.60 € HT.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le Maire,
Bastien PETIT-COULAUD

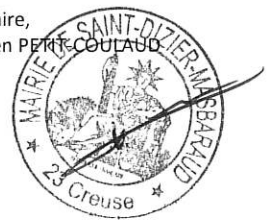

Le secrétaire de séance,
Sébastien BOTON

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr